



Consolider par le medecin consseil

Par **sabrina94270**, le **10/11/2011** à **13:15**

Bonjour,rnj ai été consolidé le 31/10/11 avec des sequelles indemnisable. aujourd'hui je suis en arret maladie. je n'est toujours ps de nouvelle pour mes ipp combin de tempps cela prend pour pecevoir les ippncoordilement

Par **pat76**, le **12/11/2011** à **18:34**

BonjourrrnVous devez attendre la confirmation par écrit de la CPAM pour votre consolidation et du taux de l'ipp auquel vous aurez droit.rnrnVous aviez eu un accident de travail?rnrnLorsque vous aurez reçu le document de la Cpm attestant de votre mise en invalidité, vous en enverrez une copie à votre employeur en lui demandant de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour une visite de reprise.rnrnVous ferez cette demande par lettre recommandée avec avis de réception.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.rnrnVous ne devrez plus être en arrêt maladie le jour de cette visite de reprise.rnrnSeul le médecin du travail pourra décider si vous êtes aptes ou inapte à reprendre votre poste.rnrnC'est une procédure nécessaire.